

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE  
AVIS PUBLIC**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le Règlement modifiant  
le règlement numéro 529 relatif au zonage, Règlement numéro 529-22

Aux personnes intéressées par le Règlement modifiant  
le règlement numéro 530 relatif au lotissement, Règlement numéro 530-2

Aux personnes intéressées par le Règlement modifiant le règlement numéro 532  
relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, Règlement numéro 532-11

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2020, le Conseil de cette Municipalité a adopté, par résolutions, les projets de règlements suivants :

- Règlement modifiant le règlement numéro 529 relatif au zonage, Règlement numéro 529-22;

Ce projet de modification a pour objet :

- a) Modifier des dispositions de l'article 5.2 quant au tableau 8, concernant les contenants à déchets, recyclage et composte ainsi qu'au tableau 20, concernant les piscines;
- b) Modifier le titre et les dispositions contenues au chapitre 15, concernant les zones de conservation et les aires non développées;
- c) Modifier les dispositions contenues au chapitre 18, concernant la gestion des matières résiduelles;
- d) Modifier la grille des spécifications de la zone 211Ha;
- e) Ajouter les annexes 7 et 8, concernant les aires non développées et les écotones.

- Règlement modifiant le règlement numéro 530 relatif au lotissement, Règlement numéro 530-2;

Ce projet de modification a pour objet de conserver les arbres en cour arrière.

- Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, Règlement numéro 532-11;

Ce projet de modification a pour objet :

- a) Modifier les dispositions relatives à la forme et au contenu de la demande de permis et certificat, concernant les conteneurs semi-enfouis et enfouis ainsi que la gestion des matières résiduelles;
- b) Ajouter l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour des enseignes temporaire et l'aménagement de stationnement;
- c) Modifier les conditions d'émission des permis et certificats, concernant la gestion des matières résiduelles;
- d) Modifier les dispositions relatives aux tarifs d'honoraires pour les émissions de permis et certificats.

Prenez note qu'en raison des restrictions sanitaires présentement en vigueur, le Conseil municipal a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de quinze jours débutant à la date de publication du présent avis et ce, dans le respect des exigences stipulées à l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (arrêté numéro 2020-049) et en conformité de l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020 (arrêté numéro 2020-074).

**Toute personne intéressée peut présenter par écrit aux membres du conseil municipal ses représentations et ses commentaires relativement à ces projets de règlements, suivant l'un ou l'autre des modes de transmission suivants et ce, au plus tard le 11 décembre 2020 à 13 h:**

- par lettre à la Municipalité à l'adresse du 1250, rue Principale, Saint-Zotique, Québec, J0P 1Z0;
- par courriel à l'adresse : [permis@st-zotique.com](mailto:permis@st-zotique.com);
- en déposant votre lettre dans la boîte postale située près de la porte d'entrée de l'hôtel de ville.

Les projets de règlements auxquels il est référé dans le présent avis sont disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité à l'adresse ci-dessus et aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption](http://www.st-zotique.com/reglements-urbanisme/#projet-en-cours-dadoption).

**DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020.**

---

Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et directeur général

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Jean-François Messier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'assemblée publique de consultation des règlements numéros 529-22, 530-2 et 532-11 à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité, en date du 25 novembre 2020 et en publiant une copie dans le journal le Saint-François du 25 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat le **25<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2020.**

---

Jean-François Messier,  
secrétaire-trésorier et  
directeur général